

Constitution du Dossier de Délivrance du Diplôme **Définitif de Magister et Doctorat**

Diplôme Définitif de Magister :

- ✓ Copie du diplôme de baccalauréat ou du diplôme étranger reconnu équivalent
- ✓ Copie du diplôme définitif de graduation authentifié par l'établissement ou du diplôme étranger reconnu équivalent
- ✓ Original de l'attestation provisoire de Magister
- ✓ Un Acte de Naissance N°12

Diplôme Définitif de Doctorat :

- ✓ Copie du diplôme définitif de Magister ou de Master authentifié par l'établissement ou du diplôme étranger reconnu équivalent
- ✓ Original de l'attestation provisoire de Doctorat
- ✓ Un Acte de Naissance N°12
- ✓ Formulaire de demande du diplôme définitif de doctorat à télécharger sur le site de l'université de béjaia (<http://www.univ-bejaia.dz/vrpr/fr/post-graduation>)